

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 3 octobre 2017

N° 17.10.09.13

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :

Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

Finances communales

Modernisation de l'administration communale

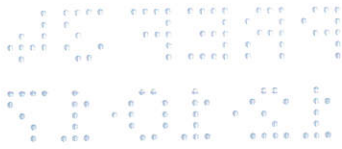
AMENAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

DEMANDE DE SUBVENTION

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)

Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET

Monsieur Alain GREPINET, Conseiller délégué aux Finances, aux Affaires Militaires et au Contentieux, rapporteur, informe les membres de l'assemblée qu'en vue d'améliorer les conditions de travail des



agents de la Police Municipale, de donner une meilleure visibilité de l'action municipale dans sa lutte contre la délinquance, et de développer la proximité entre les citoyens et le service public, un nouveau local situé Place des Soleil, Quartier des Constellations, est aménagé pour accueillir la Police Municipale.

Le projet d'aménagement que la Ville entend mettre en œuvre s'élève à 188 148,88 € HT, soit 225 778,66 € TTC.

Soucieuse de percevoir toutes les recettes pouvant lui être allouées dans le cadre de ses projets d'investissement, la commune de JUVIGNAC sollicite par la présente délibération une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien pour l'Investissement Local pour l'aménagement du poste de Police Municipale.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 12/10/2017
et publication le 20/10/2017